L.16

LES PROVINCES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR L'ÉMISSION DES ASSIGNATS-MONNOIE.

Case FRC 7289

Ultimo templis compluribus dona detraxit, simulacraque ex auro, vel argento fabricata conflavit, dicens; hoc agamus, nequis quidquam habeat.

SUET. *Vie de Néron.*

EH! quoi, MESSIEURS! encore une Adresse de votre part! Encore une Supplique! Encore des fadeurs pour nous la faire accueillir! Mais en vérité, vous devenez importuns; des Législateurs ont-ils donc besoin de tant d'efforts pour faire admettre de bonnes Lois? Solon avoit un excellent principe; c'étoit de ne donner aux Athéniens que les *meilleures*

M & W 14799

d'entre les Lois qu'ils pouvoient souffrir (1). Aussi n'étoit-il pas obligé de leur dire sans cesse : *Peuples, prenez patience : qu'avez-vous à craindre? — Amis, Citoyens, une patience généreuse; au nom de la Patrie, ne deshonorez point mon Ouvrage. Encore quelques momens, c'est pour la liberté,..... Courage, persévérance, générosité* (1). Tout cela eût senti le plus vil charlatanisme; et le Législateur de la Grèce n'eût pas fait fortune. Vous, Messieurs, qui vous croyez si supérieurs à Solon; qui voulez réformer Rousseau; qui frondez Montesquieu; comment se peut-il que vous ayez recours à de si petits moyens? Nous vous avions envoyés, pour réformer nos Lois; et pour cela, nous vous avions

---

(1) C'est la réponse qu'il fit, quand on lui demanda quelles Lois il leur avoit données.

(2) Adresse du 11 Février. C'est ainsi que parloient les Bourreaux à l'infortuné Dom Carlos. Suivant Brantome, en étranglant ce Prince, ils lui disoient pour étouffer ses cris : *Paix, Monseigneur ; tout ce que nous faisons est pour votre bien.* Si à cette époque, c'eût été la mode de rédiger des adresses, celle-la eut été intitulée : *Adresse à Dom Carlos, par ses Bourreaux*, avec autant de vérité, avec autant de ressemblance, que le docte Ecrit surles Assignats est intitulé : *Adresse aux François.*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

donné des mandats positifs, des ordres auxquels nous vous avions fait jurer, par serment, de vous conformer. Pourquoi, s'il vous plaît, avez-vous cassé nos mandats? Il falloit les faire servir de préambule à vos Lois, et dès-lors, il eût été très-inutile de nous excéder par vos fades exhortations.

Mais vous avez voulu vous établir nos Souverains, et vous étiez de bien mauvais politique; car nous avions les droits de l'homme, long-tems avant que vous ayez feint de nous les donner; et pour nous soumettre à vos volontés, il eût fallu commencer par respecter les nôtres. Quoi! après avoir méprisé, foulé aux pieds ce qui seul pouvoit légitimer votre Assemblée, et la décorer du nom que vous avez usurpé, vous ne cessez de nous fatiguer par des Adresses; de nous baiser les mains, et de ramper à nos pieds, pour nous extorquer quelques actes d'adhésion particulière, que vous ferez passer ensuite pour être celle de la Nation! Ce n'est pas-là, MESSIEURS, la manière de constituer un Empire: les Lois sont tyranniques, si elles ne sont pas l'expression de la volonté générale; cette volonté ne pouvoit résulter que de nos Cahiers: vous les avez cassés, pour être indépendans; et vous avez

affermi votre indépendance, par les armes ; donc vous êtes des Tyrans, et non pas des Législateurs.

Ne vous y trompez pas : nous sommes un peu plus pénétrans que vos Badauts de Paris. Pour mieux les subjuguer, vous leur avez fait croire qu'ils alloient dominer toutes les Provinces ; et ces barbares Imbéciles ont commis tous les crimes que vous avez exigés d'eux. Dociles à la main qui les conduisoit, ils ont été, jusqu'au pied du Trône, chercher des victimes à leur fureur (1). Mais quelsque soient

---

Depuis la nuit du 5 au 6 Octobre dernier, j'entends dire, dans toutes les sociétés de Paris, que les scélérats, qui osèrent porter leurs mains sacrilèges sur l'auguste Compagne de notre Roi, et égorger, sous ses yeux, ses Gardes-du-corps, étoient soldés par la faction d'Orléans. Les écrits, même les plus modérés, n'ont cessé de répéter alors le même langage. Au milieu des murmures *accusateurs* qui poursuivoient partout le *ci-devant* Duc et sa cabale, Philippe fut tout-à-coup chargé d'une prétendue *mission* importante, pour la Cour de Londres. Nous crûmes de bonne foi à cette *mission*. Quelle fut nôtre surprise, lorsqua'près l'annonce, faite par M. de la Touche, de l'arrivée prochaine de Son Altesse, nous entendîmes le *Général de nos Milices* déclarer hautement, *qu'il ne conseilloit pas au Duc d'Orléans de paroître de si-tôt*

vos efforts, nous sommes encore loin de pareils excès. Nous aimons la Monarchie, et nous chérissons nos Rois, sur-tout quand ils sont aussi bons que celui que vous persécutez. Nous vous déclarons donc, que nous voulons un Monarque, et non pas une Assemblée *Nationale*, qui s'est constituée d'elle-même; c'est vous dire assez clairement que nous rejettons, même avec indignation, toutes les Lois que vous nous avez présentées jusqu'à présent; soit parce qu'elles sont contraires aux principes de notre Gouvernement, comme à ceux de la justice; soit parce qu'elles ne sont pas le résultat des volontés que nous avions manifestées dans nos Cahiers.

Après un tel début, vous vous attendez sans doute à voir rejetter votre nouvelle Adresse, et vous avez raison. Pour y donner

---

à Paris; que les raisons, qui existoient au mois d'Octobre dernier, existoient encore actuellement..., Philippe, pour la première fois de sa vie, montra de l'énergie. Il revint, prêta, d'assez bonne grace, un *serment civique* qui ne lui coûtoit rien; et nul des honnêtes Gens, qui composent la *minorité* de l'Assemblée nationale, ne songea à sommer *le Major-général de la Confédération*, de s'expliquer enfin sur *les raisons qui existoient au mois d'Octobre dernier*, et qui *existent encore aujourd'hui*.

une approbation légale, il faudroit que nous fûssions assemblés dans la même forme qui a présidé à la formation de nos Cahiers, puisque cette approbation doit suppléer à leur défaut : or, nous ne pourrions nous assembler que pour casser et punir à la fois votre téméraire institution. C'est donc en-vain qne vous nous présentez des adresses ; et les remercimens que vous feront peut-être quelques-uns de vos Partisans mercenaires, ne légitimeront pas des Lois que vous avez annulées vous-mêmes, avant de leur donner l'existence.

Cependant nous voulons bien, sans que cela puisse tirer à conséquence, examiner un moment les moyens, à l'aide desquels vous prétendez faire passer vos *Assignats-monnoie* ; et vous prouver que vous armez à la fois la forme et le fond contre vous.

Vous commencez par nous dire que l'Assemblée nationale vient de faire un grand pas *vers la régénération des Finances* ; et pour nous mieux persuader, vous faites parler votre Pantin, qui vous dit gravement que, si tout va bien, c'est-à-dire, si tout répond à ses Plans chimériques ; la recette, cette année, excédera la dépense de onze

millions quatre cent mille livres. Mais le pauvre homme ne se souvient pas d'avoir, au mois de Mars dernier, prouvé que, depuis que vous étiez assemblés, la dette publique s'étoit accrue de près de quatre cent cinquante millions. (1) Or, qu'avez-vous fait depuis, non seulement pour applanir cet accroissement, mais pour pouvoir présenter un excédent de onze à douze millions dans la recette? Vous avez supprimé un impôt de quatre-vingt millions, dont la perception étoit assurée, pour le remplacer par un impôt de quarante millions qui ne sera pas payé; vous en avez fait autant de plusieurs autres impôts de consommation; vous avez ordonné ou permis un armement de marine considérable; vous avez donné plusieurs millions à la Police de Paris; vous

(1) Il prouva que la dette publique étoit alors de deux cent quatre-vingt-quatorze millions, indépendamment d'environ deux cent millions d'exigibles, pour les différens départemens; ce qui faisoit en tout quatre cent quatre-vingt-quatorze millions; sur quoi déduisant cinquante-six millions, à quoi montoit la dette, au mois d'Avril 1789, reste quatre cent trente-huit millions, dont elle s'étoit accrue jusqu'au mois de mars 1790.

avez fait un fonds immense ; pour renverser tous les Trônes de l'Europe, et pour troubler par-tout l'heureuse tranquilité des Peuples ; vous avez fait fixer l'indemnité de vos dépenses à cinq millions quatre cent soixante mille livres, pour n'avoir pas l'air de recevoir autre chose ; mais, à cet égard nous ne sommes pas vos dupes ; vous avez achevé d'obstruer tous les canaux du Trésor public, soit en prêchant par-tout l'insubordination, soit en portant les derniers coups à toutes les richesses de l'Etat. Est-ce donc par de tels moyens, que vous êtes parvenus à remplir l'énorme déficit que vous avez augmenté de quatre à cinq cent millions ? Il est vrai que votre industrieux Caissier nous présente une recette imprévue de quatre cent millions, en billets d'assignats. Avec de tels articles, on va fort loin dans un compte ; mais on ne va pas tout à fait si vîte en administration. Toutes les dépenses, dont il fait le détail, sont certaines et beaucoup au-dessous de la réalité ; mais il n'en est pas de même des quatre cens millions d'assignats. Pour qu'ils puissent faire un article de recette, il faut

que la vente des biens du Clergé se réalise; (1)

(1) Ces pauvres biens de l'Eglise doivent servir à *bien* des choses : 1.° A l'acquitement de la dette publique, dont l'intérêt seul s'élève peut-être aujourd'hui à plus de 150 millions : 2.° A l'entretien du Culte, (objet de 60 millions par année, à moins qu'on ne détruise la Religion :) 3.° Au traitement des Ecclésiastiques en place et de ceux qu'on a privés de leur état. Cela fait 80 millions annuellement : 4.° Au paiement de la dette du Clergé, qui s'élève en principal à 2 cent millons ; 5.° Au remboursement des Offices de Judicature, objet de 250 millions, suivant M. Necker; mais qui, suivant la vérité, doit être porté à 340 au moins. Ce dernier emploi a été proposé et accepté le 14 Juin 1790.

Récapitulation.

Intérêts de la dette publique.	150 millions.
Entretien du Culte.	60
Traitement des Ecclésiastiques.	80
Intérêts de la dette du Clergé.	10
Intérêts du rembours. de la Magistrature.	22
Total des intérêts à payer avec les biens Ecclésiastiques	322 millions.
L'ancien revenu des biens de l'Eglise pouvoit s'élever à 200 millions; mais il en faut distraire 80 millions, pour la dîme supprimée, et au moins 20 millions pour les droits Seigneuriaux actifs supprimés, et passif, qui sont un objet de remboursement à faire encore sur les mêmes biens; il restera donc ci.	100
Insuffisance.	222

or nous vous assurons très-positivement qu'elle n'aura pas lieu; nous ne donnerons assurément pas à votre peuple d'agioteurs, pour qu'ils se moquent de nous ensuite, les biens consacrés, depuis l'origine de la Monarchie, au Culte de nos Autels; nous sommes inviolablement attachés à notre Religion; elle nous est plus chère, plus précieuse que jamais, parce qu'elle est consolante dans les malheurs; et où seroit la sûreté de la dépense qu'elle exige, si cette dépense devoit être faite par le ministère Public, dont vous avez anéanti tous les revenus.

Voilà donc déjà une erreur de quatre cent millions dans la recette qui vous est présentée; et sans doute vous l'avez sentie; mais vous l'avez laissé subsister, parce que vous êtes bien plus jaloux de vous attacher les créanciers de l'Etat, que de les payer. Si leur avidité ne les tenoit pas dans l'aveuglement, ils verroient à quel point vous vous moquez d'eux. Qu'à cet égard, il soient vos dupes, nous y consentons bien volontiers; pour nous, nous ne voulons l'être ni de leur cupidité, ni de votre ambition.

Mais quand il seroit possible de compter sur les quatre cens millions d'Assignats,

dites-nous, s'il vous plaît, Messieurs, pourquoi votre Commis, en faisant de cet objet un article de recette, n'a pas porté en dépense les dettes du Clergé, qui sont inséparables de la possession de leurs biens ? Dites nous, s'il vous plaît, pourquoi il a omis, encore dans le même chapitre, la dépense du Culte et le traitement des Ecclésiastiques ? Du moment où les Assignats seront une monnoie réelle, au moyen de la vente des biens de l'Eglise, il en faudra nécessairement distraire la dette Ecclésiastique, les frais de la Religion, et le traitement de ses Ministres. Si donc le montant des Assignats a dû entrer dans le Chapitre des recettes, les autres objets devoient être insérés dans celui de la dépense ; et comme nécessairement ce dernier article absorberoit l'autre, il reste toujours une erreur de quatre cent millions dans le compte que vous nous présentez (1).

(1) Qu'on ne dise pas que les quatre cent millions ne forment point la totalité des biens écclésiastiques. Pour produire cette somme, il en faudra mettre anmoins pour sept à huit cent millions en vente : or, quand cela ne feroit que la moitié des biens écclésiastiques, déduction faite des dixmes et des droits seigneuriaux ; il auroit toujours fallu porter en dépense

Une autre erreur qui ne peut vous être échappée, c'est la somme des impositions, portée dans l'état de votre Commis, au même taux où elle pourroit l'être, si vous n'aviez pas assuré les Peuples qu'ils ne payeroient plus rien, et si vous n'aviez pas anéanti tous les moyens de satisfaire à l'impôt.

Enfin, si nous voulions parcourir tous les objets de recette, ils seroient peut-être réductibles à cent millions tout au plus; et il seroit aisé de vous prouver que vous avez plus de huit cent millions à payer, sans compter la partie de la dette publique qui n'est pas connue, et que, jusqu'à présent, vous n'avez pas daigné nous faire connoître. Tel est, Messieurs, le *Grand pas* que vous avez fait *vers la régénération des Finances*; pour nous faire admirer vos opérations et les siennes, votre Commis a beau nous assurer, dans la bonne opinion qu'il a de ses talens, *qu'il redoute peu, pour sa part, les*

---

au moins la moitié des frais du culte, du traitement des Prêtres et des Religieux, et de la dette du Clergé; et puis il faut encore observer qu'on se sert d'un capital pour payer seulement des intérêts; et quand ce capital sera fondu, les intérêts et le capital de la dette resteront encore à payer.

déclamations de ceux qui voudroient inspirer aux autres des sentimens QU'ILS N'ONT PAS EUX-MÊMES. Nous le prions bien fort de se persuader que nous ne déguisons pas nos sentimens ; et que, quand nous disons qu'il est un Charlatan, nous parlons de la manière la plus conforme à notre véritable opinion ; mais nous le laissons se pavaner dans l'idée de sa gloire, et nous revenons à votre sublime Adresse.

" Donner une Constitution à l'Empire ; assurer par elle le destin de la fortune publique, et par la fortune publique, le maintien de la Constitution ; telle fut la mission de l'Assemblée Nationale ,,.

Cela n'est pas vrai. Nous vous avions chargés de réformer les abus de la Constitution, parce que nous en avions une ; et elle étoit bonne, puisqu'elle subsistoit depuis quatorze siècles. Quant à la fortune publique, vous avez tort de la lier à la Constitution ; l'une est tout à fait indépendante de l'autre. Nous vous avions recommandé ; seulement pour faire honnenr au crédit de nos Rois, d'employer tous les moyens légitimes d'acquitter une dette qui n'étoit point Nationale ; vous l'avez déclarée telle, avant

même d'en avoir connu l'objet, avant d'avoir cherché les moyens de la payer; et forcés de remplir vos engagemens, vous avez dépouillé le premier Ordre de l'Etat : vous avez multiplié les actes de rapine; et tout cela, au nom de la Nation Française. Pour faire de si belles choses, il falloit bien casser nos mendats; mais pour obtenir notre approbation, vos Adresses, vos Suppliques, vos Homélies ne seront pas suffisantes; plus vous y mettrez d'éloquence, et plus nous les croirons perfides, parce que ce n'est point avec de belles phrases, que l'on gouverne un grand Peuple; vous pouvez en faire usage avec les Parisiens : ils aiment beaucoup les Discours académiques; surtout depuis qu'ils sont Antropophages, et qu'ils ont un Académicien pour chef. Mais à nous autres Provinciaux, il faut quelque chose de plus solide que des mots. Henri IV et Sully, (sans comparaison) n'avoient pas vos talens oratoires, et nous étions heureux. Le Ministre disoit : *Mon Maître vous a promis de l'argent; moi, je vais vous en donner...* et ce n'étoit pas du papier qu'il donnoit; par conséquent il n'avoit pas besoin de l'art pompeux de la rhétorique, pour nous engager à recevoir sa monnoie.

Vous, en nous donnant des chiffons pour des écus, et la fumée de l'espoir pour le bonheur, vous nous dites élégamment : Français, les ennemis de la liberté, peuvent seuls affaiblir cette espérance! — Mais nous vous avions demandé une existence heureuse, et non pas une *espérance* qui n'est fondée que sur vos promesses. Pourquoi voulez-vous nous armer d'avance contre ceux qui pourraient nous conseiller de ne pas nous y fier ? Ceux-là ne seraient assurément pas nos ennemis ; ils raisonneraient d'après ce qui est arrivé jusqu'à présent. Or vous avouerez, Messieurs, qu'en nous accablant d'une foule de maux, en renversant toutes les fortunes, en détruisant tous les états, le commerce, les arts, l'industrie, les manufactures, et sur-tout en violant la foi des sermens que vous nous aviez faits, vous n'avez pas dû nous inspirer une confiance bien solide aux promesses qu'il vous plairait nous faire ensuite.

„ Les vrais Représentans de la Nation, „ ceux qui, ne voulant rien pour eux, ont „ tout demandé pour elle, n'ont eu que des „ combats à soutenir ; ils les ont soutenus „ avec courage „.

Nous ne pouvons disconvenir en effet, que

vous n'ayez montré du courage dnns les combats que vous avez eu à soutenir; mais c'est pour vous, Messieurs, que vous avez combattu; et quand vous detis, que vous ne voulez rien pour vous, c'est vouloir faire parade de ce que l'on peut appeler une généreuse impudence. Car non-seulement vous n'avez pas refusé nos dix-huit francs par jour, mais vous avez fait augmenter cette taxe de trois livres; mais vous avez dissipé à votre usage tous nos dons patriotiques; mais vous vous êtes tous enrichis des revenus publics; mais vous vous êtes assis insolemment sur le trône des Bourbons, et vous paraissez très-jaloux de vous y maintenir. Vous avez donc tout *voulu* pour vous, et rien pour la Nation; puisque vous régnez, et qu'elle est dans les fers.

C'est encore en rapportant tout à vous, que vous nous dites, que *l'esprit de corps ne saurait être conservé sans danger.* Si vous aviez laissé subsister l'esprit de corps; vous n'auriez pas cassé nos mandats impunément; vous n'auriez pas envahi la Souveraineté; vous n'auriez pas précipité tous les habitans du Royaume, dans la misère et l'esclavage. Mais si, jusqu'à présent, nous avons été surpris de la rapidité de votre marche, nous n'en sommes

pas moins resté vos maîtres, et vraisemblablement nous ne tarderons pas à vous faire sentir, ce que peuvent vingt-quatre millions d'hommes contre quelques individus qui les ont outragés, enchaînés, trompés, ruinés, avilis.

Après le long préambule que nous venons de parcourir, vous arrivez enfin à ce qui peut avoir quelque rapport à vos assignats. Vous examinez d'abord l'ordre Ecclésiastique, pour justifier la prise de ses biens; et vous dites, que la *profession* Sacerdotale *ne doit pas séparer ceux qui l'embrassent, du reste des Citoyens; que l'influence morale de la Religion ne doit donner aucune influence politique à ses Ministres.*

Mais premièrement, nos Prêtres n'étaient point séparés du reste des Citoyens. Comme eux, ils payaient les impôts, quoique d'une manière différente; comme eux, ils étaient attachés à l'Etat; comme eux, ils formaient la Nation, puisque, comme eux, ils en formaient un ordre. C'est vous, au contraire, qui les avez séparés *du reste des Citoyens*, en les réduisant à la honteuse qualité de mercenaires, en les rendant incapables de posséder aucune propriété fonciere, et par conséquent d'assister

à aucune des assemblées générales et particulieres de la Nation (1).

En second lieu, dites-nous, s'il vous plait, comment nous accorderons les deux idées que vous nous présentez? L'une, que la profession Ecclésiastique ne doit pas séparer ceux qui l'embrassent du reste des Citoyens, l'autre, que l'influence morale de la Religion ne doit donner aucune influence politique à ses Ministres? Quoi! des Ministres de l'Eglise doivent être Citoyens, et des Citoyens ne doivent avoir aucune influence politique! Hâtez-vous de nous expliquer ceci; car, si trois ou quatre cent mille Ecclésiastiques veulent bien

(1) Quel rafinement de cruauté! Le Clergé faisoit incontestablemet partie de la Nation, puisqu'il en étoit la premiere; on le dépouille sur le spécieux prétexte qu'il *ne devoit pas être séparé du reste des Citoyens*, et néanmoins on le sépare du reste des Citoyens, on le réduisant à la condition la plus abjecte, en le privant de la faculté de paroître aux Assemblées, en avilissant enfin, autant qu'elle pouvoit l'être, son existence morale et physique; et c'est à trois ou quatre cens mille hommes que quelques individus imposent une telle loi, sans en avoir reçu aucun pouvoir de la Nation, sans avoir été approuvés par elle! Malheureux Ecclésiastiques, si vous souffrez une telle infamie, il ne faudra pas vous en plaindre, vous l'aurez bien méritée.

se laisser traîner dans la boue, par trois ou quatre cent membres de votre assemblée ; vingt-quatre à vingt-cinq millions d'hommes se contenteront difficilement de n'avoir aucune influence dans leur Gouvernement (1)

---

(1) Prenez donc vîte, pauvres François une résolution ; car la chose est éclaircie et suffisamment expliquée par l'article XXXIV de la premiere section du Décret du 22 Décembre dernier, revêtu de Lettres-Patentes du mois de Janvier suivant. » L'acte d'Elec-» tion porte cet article, sera le seul titre des fonctions » des Représentans de la Nation, La liberté de leurs » suffrages ne pouvant être gênée par aucun mandat » particulier, les Assemblées primaires et celles des » Électeurs, adresseront directement au Corps Légis-» latif les pétitions et instructions qu'elles voudront » lui faire parvenir ».

D'après cet article, il ne faut plus demander des explications sur l'influence que vous aurez dans votre gouvernement. Autrefois vos Cahiers, présentés par vos Etats-Généraux, étoient nécessairement respectés du Monarque, s'il ne vouloit pas qu'on lui refusât l'impôt. A l'avenir, vous serez forcés au paiement de l'impôt décrété par votre Assemblée Nationale ; et vous n'aurez plus la faculté de former des Cahiers, de donner des mandats et des pouvoirs ; il faut convenir que vous avez fait vers la liberté un aussi grand pas, que votre Assemblée vers la régénération des Finances.

(*Note de l'Editeur.*)

Vous nous dites, que la *Nation* a dû faire, des biens Ecclésiastiques l'usage *le plus sage*, selon les *conjonctures* où elle se trouve.

Gardez-vous bien, Messieurs, d'identifier la Nation avec votre assemblée; ce n'est point du tout la même chose. Nous vous avons déjà dit, que votre assemblée ne tenant son institution que d'elle-même, elle nous était absolement étrangère, et n'avait rien de *National*. Quant à lusage des biens Ecclésiastique, *le plus sage*, quelque fussent les conjonctures, était celui auquel ces biens etaient destinés, parce que l'adoration est le premier devoir de l'homme et du Citoyen.

„ Subvenir à des dépenses de sûreté, acquitter des engagemens dont la suspension „ est tout à la fois désastreuse pour les Ci„ toyens, et honteuse pour la Nation, sont „ les premiers besoins ou plutôt les premiers „ devoirs „.

Vous avez raison. Mais ayez la bonté de nous dire, qui pourrait avoir rendu honteuse pour la Nation, la suspension des payemens? Vous, Messieurs, et de plusieurs manieres: 1°. En chargeant la Nation d'une dette que vous ne connaissiez pas, et dont elle pouvait se débarrasser sans injustice, puisqu'elle avait

été contractée sans son aveu, et qu'elle n'en avait aucune connaissance; 2°. en augmentant vous-mêmes cette dette de cinq ou six cent millions, dans l'espace d'une année; 3°. en détruisant toutes les richesses de l'Etat, unique ressource pour l'acquittement des charges.

„ Les ennemis de la *liberté*, n'ont plus de „ ressources que dans les *désordres* et dans „ les *plaintes de la misère;* ils s'aveuglent, „ sans doute, s'ils pensent triompher du *dé-* „ *sespoir* „.

Voilà, en vérité, de votre part, un aveu bien consolant, et fait sur-tout pour figurer dans une adresse, où vous étalez, avec tant de complaisance, tout le bien que vous croyez nous avoir fait! Il est donc vrai, que les *désordres* régnent en France? Il est donc vrai, que les *plaintes de la misère* se font entendre? Il est donc vrai, que vous avez réduit les peuples au *désespoir!* Et c'est parmi tout cela, que vous établissez le Siége de la Liberté! Oh! gardez, s'il vous plaît, votre présent. Nous ne voulons pas d'une Liberté plaintive, souffrante et désespérante. Telle est aujourd'hui celle des Brabançons, et nous n'en sommes nullement jaloux.

„ *Que ceux, à qui il conviendra d'acheter les* „ *biens qui seront mis en vente, se présentent*

„ *sans crainte*; la propriété qu'ils acquéreront
„ leur est assurée; c'est de la Nation elle-
„ même qu'ils la tiendront. Quel intérêt au-
„ rait-elle jamais à déposséder celui qu'elle
„ aurait mis en possesion ? Il faudrait la con-
„ cevoir foulant aux pieds les loix qu'elle s'est
„ données.

Il faut, Messieurs, envoyer les rédacteurs de votre éloquente adresse, dans toutes les Municipalités où il se fera des ventes de cette espèce, pour y servir de trompette. Ils s'acquitteront merveilleusement de cet emploi; car il semble qu'ils l'aient fait toute leur vie. Mais ce n'est pas de leurs talens qu'ils doit être ici question; nous blesserons peut-être leur modestie; c'est à vos tous, Messieurs, que nous avons à répondre. Quand vous dites, que c'est de la Nation que les acquéreurs des biens de l'Eglise tiendront leur propriété, vous joignez l'imposture à la friponnerie; car nous ne vous avons donné aucun pouvoir de vous emparer de ces sortes de biens; et quand vous en auriez reçu, ils se trouveraient anéantis avec tous ceux que vous avez cassés. C'est donc vous seuls qui êtes propriétaires, si la propriété résulte du vol que vous avez fait: or vous concevez, que nous nous garderons bien

de partager votre propriété; elle n'est pas assez honorable pour la Nation Française. Transmettez-la aux Parisiens; elle est faite pour eux. Ils sont accoutumés à manger les cadavres, à boire le sang de leurs victimes, à servir de géoliers à leurs Souverains, à les égorger, à massacrer les graces dans les lieux même où leur empire subjuguerait les ours; un simple acte de rapine n'ajoutera rien à leur caractère. Pour nous, nous avons une réputation glorieuse à conserver; et nous ne la flétrirons pas par un brigandage.

" Si l'on peut acquérir de la Nation avec sûreté..... L'Assemblée Nationale a pu disposer à l'avance du produit des ventes qu'elle a décrétées; c'est le but des Assignats ,,.

Nous vous avons prouvé que la Nation n'est pas propriétaire des biens de l'Eglise; par conséquent elle ne vendra pas, et l'on n'achetera rien d'elle. Vous avez donc eu tort de disposer à l'avance, par des Assignats, du prix des ventes que vous avez décrétées. C'était vendre la peau de l'ours, avant de l'avoir mis à mort.

" Sans cette anticipation salutaire, le trésor public, et vous-mêmes, ne sortiriez point de la crise dangereuse qu'il est si important de faire cesser ,,.

Eh quoi, Messieurs ! Sans la dépouille du Clergé, la Banqueroute était donc assurée ! Vous avez singulierement réparé l'honneur de la Nation (1) ! Si telles étaient les bornes de vos talens, si vous ne pouviez nous tirer d'un précipice que pour nous jeter dans un autre, vous êtes des Charlatans qui nous avez séduits, qui avez surpris notre choix, et qui devez être punis de votre audace.

Mais nous vous avons déja dit, que l'honneur de la Nation n'était point attaché à la dette publique. Nous avons bien voulu que vous cherchassiez les moyens honnêtes d'y satisfaire ; et vous les eussiez trouvés dans l'abandon loyal qu'avaient fait la Noblesse et le Clergé de tous leurs priviléges pécuniaires.

---

(1) C'est une singuliere manière de payer la dette de l'Etat, que le vol des biens de l'Eglise.

Le Long Parlement d'Angleterre (1), vola les mêmes propriétés, cassa la Chambre haute, réforma le Clergé ; mais à la restauration, les biens du Clergé furent rendus à l'Eglise, sans indemnité pour les acquéreurs. On sévit même contre la plupart, pour avoir acheté des biens visiblement volés.

---

(1) *Voyez un excellent Ouvrage intitulé* : Le Long Parlement et ses Crimes.

dans les réductions de dépenses auxquelles le Roi et les Princes voulaient bien consentir, dans les réformes qu'exigeait l'Administration des Finances, dans un don particulier de quatre cent millions qu'offrait le Clergé, enfin dans la générosité de tous les Français, qui, si vous eussiez protégé les propriétés, le commerce, les arts, les manufactures, auraient fait les plus grands sacrifices, pour faire honneur à des emprunts contractés en leur nom, quoiqu'ils n'y eussent aucune part. Et si tous ces moyens n'eussent été d'aucune valeur, (ce qu'assurément vous n'établirez jamais) s'il vous eût été impossible de payer les créanciers du Ministère, autrement que par un vol National, il fallait, ou sacrifier à notre honneur une dette qui nous était étrangère, ou rendre à la Nation des pouvoirs auxquels vous ne pouviez pas vous conformer.

Tout ce que vous dites pour donner de la confiance en vos Assignats, en les offrant comme une monnoie représentative d'une propriété spéciale, tombe nécessairement par cette vérité de fait : que les biens que vous leur avez hypothéqués ne vous appartenoient pas plus qu'à la Nation ; qu'elle ne vous a donné aucun droit d'en disposer; et que, si

vous l'avez usurpé, il n'en peut résulter aucun effet civil.

C'est donc en vain, que *vous vous attendez à voir tous les bons Français applaudir à vos mesures.* Quoiqu'elles pûssent les *délivrer de l'art funeste des expédiens en Finances*, elles ne feront pas fortune. Plus nous voulions être généreux envers les créanciers du Ministère, et plus nous devions mettre de délicatesse dans le choix de nos moyens. Or celui que vous avez employé, sans notre aveu, nous déshonnore; c'est donc un double motif, qui fait que nous le rejettons avec horreur.

„ L'intérêt attaché aux Assignats rappellera „ bientôt le numéraire enfoui „.

Oui; mais pour le faire sortir entièrement du Royaume; car vous payerez toutes les dettes étrangères avec cette monnoie de papier. Vos créanciers, à qui elle sera inutile chez eux, se hâteront de la faire rentrer en France, et en tireront tout le numéraire à quelque prix que ce soit. Si c'est pour le donner à des agioteurs étrangers, que vous voulez rappeler notre numéraire enfoui, vous pouviez garder votre secret. C'est assez que vous ayez tari dans le Royaume, toutes les sources de la richesse publique; nous garderons au moins la

modique partie du signe représentatif qui nous en reste.

„ L'Assemblée nationale auroit-elle besoin „ de rassurer les Citoyens sur le sort de la „ Religion et de ses Ministres „?

Il faut espérer que le sort de la Religion et de ses Ministres, ne dépendra pas de l'Assemblée Nationale; mais si le contraire pouvoit arriver, nous aurions grand besoin qu'on nous rassurât. Bon Dieu ! Le sort de notre Religion, entre les mains d'un Protestant ! Entre les mains d'un Mirabeau, d'un Barnave, d'un Lameth, d'un Duport et de tant d'autres scélérats ! Il seroit bien plus respecté par des Turcs.

Mais n'est-ce pas vous jouer effrontément de la Nation entière, que de chercher à la rassurer sur le sort de sa Religion, dont vous vous croyez dépositaires, lorsque les premiers actes du droit, que vous vous êtes attribué, opéreroient déjà sa destruction, s'ils n'étoient nuls dans leurs principes même ?

Quoi ! vous avez dépouillé les Ministres de l'autel, en hypothéquant leur traitement sur une Nation que vous avez ruinée ! et vous voulez nous faire croire que la Religion n'en éprouvera aucune atteinte ! Vous avez pro-

posé la solution de tous les vœux, vous avez ordonné que les Curés seroient nommés par la populace, et vous voulez nous faire espérer que nous aurons des Pasteurs dignes d'un si respectable emploi ! Vous avez *établi*, dites-vous, *les dépenses de la Religion, au premier rang des dépenses publiques ;* mais qu'importe l'ordre dans lequel vous avez mis cette dépense, s'il ne nous reste pas de quoi la faire? Quand l'état affreux de nos finances, que vous empirez tous les jours, ne nous ôteroit pas tout espoir à cet égard, quelle confiance voulez-vous que nous mettions dans vos opérations et dans vos promesses, lorsque vous ne respectez rien de ce qui, jusqu'à vous, avoit passé pour inviolable? Quiconque s'arroge le droit de délier les Citoyens du serment de fidélité, qu'ils ont fait à leur Roi, et les Prêtres du vœu sacré qui les lie au service du Très-Haut, est désormais capable de tout, parce que son audace n'a plus qu'à descendre.

Vous voulez, *parce que les droits de l'homme sont plus que jamais reconnus et sacrés*, que le sort de notre Clergé en soit plus respecté. Mais il arrivera tout le contraire, parce que votre recueil des *droits de l'homme* n'est autre chose qu'une atteinte ouverte à tous les droits,

à toutes les propriétés. Ecoutez M. Burck, le plus éloquent Orateur, comme le plus grand partisan de la Liberté, parlant de notre révolution aux Communes d'Angleterre : „ Les „ Français, dit-il, foulant aux pieds tout ce „; qui est sacré parmi les hommes, ont mis „ la hache à la racine de toute propriété, et „ par conséquent, de toute propriété natio- „ nale, *en s'appropriant toutes les possessions* „ *de leur Eglise.* Ils ont compilé et publié une „ sorte de *Code d'Anarchie*, qu'ils ont appelé „ *les Droits de l'homme*, rédigé avec une pé- „ danterie et un abus des principes élémen- „ taires, qui eût été une honte pour des en- „ fans à l'école : mais cette déclaration a eu „ pour eux des effets plus funestes, qu'on „ ne devoit en craindre de ce galimatias pé- „ dantesque. Elle a contribué à détruire systé- „ matiquement tous principes d'autorité ci- „ vile ou religieuse „;.

C'est déjà beaucoup trop, que vos opérations aient donné de nous cette idée à nos rivaux ; nous ne la justifierons assurément pas, par une condescendance aveugle à des décrets, qui ne sont autre chose, qu'autant d'actes du mépris de nos volontés.

Après tant d'efforts superflus, pour nous

prouver la *sûreté* de vos *Assignats*, vous demandez s'il faut répondre encore à la crainte de la falsification; et vous ajoutez qu'il *est aisé d'en prévenir les effets, en opposant une surveillance continuelle.*

Eh, quoi ! n'avez-vous donc d'autres maximes pour fonder un Gouvernement, que de multiplier les moyens et les occasions du crime? Vos Assignats ne feront des coupables que d'une espèce, mais toutes les autres naîtront de votre Déclaration des droits de l'homme. Ainsi vous formeriez de nous, si l'on vous laissoit faire, un peuple de brigands, qui deviendroit l'horreur de toutes les Nations du monde. Non, Messieurs, non; gardez vos Assignats, vos Droits de l'homme, et votre Gouvernement. C'est, dit encore M. Burck, celui de *l'Anarchie, de la Fourberie et de la Violence. . . . C'est une Démocratie sans raison, sans principes, impérieuse, confiscante, pillante, féroce, sanguinaire es tyrannique. Du côté de la Religion, ce n'est plus l'intolérance, mais l'athéisme, ce vice honteux et barbare qui détruit la dignité et les consolations de l'humanité.*

„ Un peu de tems encore : nous dites-„ vous ; et les avantages de notre Constitu-

„ tion atteindront toutes les classes de la
„ société. Un peu de tems encore, et nul
„ peuple n'aura autant mérité les bénédic-
„ tions du genre humain „.

Telle est la fin de votre Supplique ! mais depuis un an, vous nous avez tenu cent fois le même langage. Cent fois vous nous avez dit, dans vos adresses générales, et dans celles de chacun de vos membres, *courage, patience, générosité, encore quelques jours, encore quelques momens, un peu de tems encore*, et au bout de tout cela, nous ne voyons qu'un accroissement de malheurs et de misère. Que deviendrons-nous donc enfin, si, de momens en momens, de jour en jour, de mois en mois, votre refrein est toujours : *un peu de tems encore?* Ce n'est pas ainsi qu'on se joue d'un grand peuple. Quoique, depuis le jour où vous avez cassé nos mandats, vous ne fussiez plus rien pour nous, que des traîtres à punir, nous vous avons néanmoins écoutés jusqu'à présent avec complaisance; nous avons suivi vos discours et vos opérations ; et nous reconnoissons enfin, que vous formez une Assemblée de charlatans ambitieux, qui, de votre Maître, avez fait votre Commis ; qui le faites agir, en matière de finance, comme vous agis-

sez vous-mêmes en matière d'administration ; et qui, de concert avec lui, travaillez merveilleusement à justifier (1) cette assertion de M. Burck : LA FRANCE EST RUINÉE, ABBATUE ; ELLE A PERDU TOUT ; ELLE A PERDU JUSQU'A SON NOM ! Et, lorsqu'en demandant *un peu de tems encore*, vous avouez vous-mêmes, que vous avez répandu les *désordres* dans toutes les parties de la France, que, de toutes parts, on n'entend que les *plaintes de la misère*, et qu'enfin vous avez réduit les peuples au *désespoir;* il n'y a plus, pour vous, que cette alternative : ou la fuite, ou l'échafaut. Choisissez ; et que nous n'ayons plus à répondre à vos Adresses.

---

(1) Pauvres Provinciaux ! vous parlez trop tard ; le travail de votre Assemblée, sur la perte de l'Etat, est achevé. L'assertion de M. Burck n'est malheureusement que trop vraie. Vous n'êtes plus qu'un peuple à conquérir, et vous allez devenir les Grenouilles de la Fable.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE.